



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012006 et clos le 31122006 Régime simplifié d'imposition ou réel normal (cochez la case correspondante)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE LIVRY GARGAN, 21 RUE PHILIPPE LEBON, 93891 LIVRY GARGAN CEDEX. Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement:

A IDENTIFICATION

REM
ZONE FRET 4
15 RUE DE LA BELLE BORNE BP18221
95703 ROISSY CDG CEDEX

651 Insp., IFU 900221 N° dossier 41406557300027 N° Siret

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement: ZONE FRET 5, 10 RUE DU PAVE BP18221, 95706 ROISSY CDG CEDEX

le téléphone :

804C Code APE B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

FORMATION

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal 1 Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % [] Bénéfice imposable au taux de 15 % [36 683] DÉFICIT (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B) []

2 Plus-values à long terme imposables au taux de 15% [] 2 bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 ou 593 du tableau n° 2059-A ou 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1 2 bis) []

2 ter Plus-values imposables au taux de 16,5% [] 2 quater Plus-values imposables aux taux de 8% (ou 0% pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007) (article 219a quinquies du CGI) [] 2 quinquies Plus-values exonérées (article 238 quinquies du CGI) []

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 quater

entreprises nouvelles art. 44 sexies [] créées en Corse, art 208 sexies [] sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C du CGI) [] zone franche Corse art. 44 decies []
entreprises nouvelles art. 44 septies [] créées en Corse, art 208 quater A [] zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 octies A [] autres dispositifs 3 bis []
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A) []
pôle de compétitivité (art. 44 undecies) [] bénéficiaire ou déficitaire exonéré 3 [] plus-values à long terme imposables aux taux de 15 % ou 8% []
(indiquer + ou - selon le cas)

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement []
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 []
3. Crédits d'impôt et imputations
en faveur de la recherche [] en faveur de la formation des dirigeants d'entreprise [] 4 prélèvement exceptionnel [] 5 bis crédit d'impôt pour investissement en Corse []
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage [] crédit d'impôt famille [] 5 ter réduction d'impôt en faveur du mécénat [] 5 autres imputations []

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie : - du comptable et/ou du conseil []* INOCENCIO, MEZAGUER & Associés 140 Avenue de la République 92400 COURBEVOIE Tél: 01.46.67.16.70 n° d'agrément du CGA []

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts-comptables **

À ROISSY, le 16/04/2007. Signature et qualité du déclarant ARBONVILLE Rémi GERANT

* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant). ** Lorsque l'adhérent d'un centre de gestion a opté pour la procédure TDFC (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert-comptable devra comporter les informations suivantes : nom de l'expert-comptable et du cabinet d'expertise-comptable, n° SIRET du cabinet.

N° 2065 Editions Informatiques Comptables 2007.01 15987 PO - Février 2007 - 6 008454 1 Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 s'appliquent - elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(À ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

REM

31122006

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISMEfigurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
			CHRYSLER 8 cv	SERVICES GENERAUX	NP
			HUYNDAI 6 cv	SERVICES GENERAUX	NP

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2006, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A ou rubrique 7 du modèle 2462. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis).

bénéficière ou déficitaire (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 % <input type="text"/>
- Chiffre d'affaires TTC <input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposable au taux de 8 % (0 % pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2007) <input type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

L MOINS-VALUES À LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant page 11 sur la notice n° 2033-NOT, n°2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (arti. 219 I a ter et a quater du CGI)	Taux de 8 % (arti. 219 I a quinquies du CGI)
MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVL imputée sur les PVL de l'exercice		
MVL réalisée au cours de l'exercice		
MVL restant à reporter		

Les MVL relevant du taux de 8 %, puis 0 %, ne sont plus reportables ou imputables pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2007.

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2006 ou exercice

Désignation de l'entreprise REMdu 01012006Adresse ZONE FRET 4 15 RUE DE LA BELLE BORNE BP18221 95703 ROISSY CDG CEDEXau 31122006

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	ARBONVILLE REMI DIRECTEUR COMMERCIAL	3 RUE DE PARIS; 77220 GRETZ
2	VUILLETET MIKAEL RESPONSABLE FORMATION	1 RUE PASSE PARTOUT; APT 208 95800 CERGY LE HAUT
3	PERRET JEAN FRANCOIS FORMATEUR	8 BIS RUE DES GLYCINES; 93460 GOURNAY SUR MARNE
4	GUEDDOUDJ SALIM FORMATEUR	4 RUE DES MARAICHERS; 95110 SANNOIS
5	BENMAHROUCH FARID FORMATEUR OCCASSIONNEL	1 BIS RUE ROBINET; 95520 OSNY
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	61 396			61 396				61 396
2	34 455			34 455				34 455
3	27 065			27 065				27 065
4	28 187			28 187				28 187
5	20 596			20 596				20 596
6								
7								
8								
9								
10								
**	171 699			171 699				171 699

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	121
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	10 042
Total	10 163

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2006 ... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	181 862	- de l'exercice 2006 ... ⑩	36 838
- de l'exercice précédent ⑩	16 536	- de l'exercice précédent ⑩	0

Nom et qualité du signataire

À ROISSY le 16042007

GERANT

Signature,

ARBONVILLE Rémi

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
 Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : **REM** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **1 | 2**Adresse de l'entreprise **15 RUE DE LA BELLE BORNE BP18221 95703 ROISSY CDG CEDEX** Durée de l'exercice précédent* **1 | 2**Numéro SIRET* **4 | 1 | 4 | 0 | 6 | 5 | 5 | 7 | 3 | 0 | 0 | 0 | 2 | 7** Code APE **8 | 0 | 4 | C** Néant *

				Exercice N clos le ,		N - 1			
				3 1 1 2 2 0 0 6		3 1 1 2 2 0 0 5			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC					
	Frais de développement*	CX		AE					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 920	AG	5 297	3 623	2 093		
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	762	AS	178	584	660		
	Autres immobilisations corporelles	AT	79 611	AU	50 176	29 435	28 872		
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	8 143	BI		8 143	8 093		
TOTAL (II)	BJ	97 436	BK	55 651	41 785	39 718			
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	179 432	BY	9 834	169 598	161 799		
	Autres créances (3)	BZ	24 918	CA	10 080	14 838	23 301		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	16 968	CE		16 968	16 968	
Disponibilités		CF	38 446	CG		38 446	33 556		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	15 201	CI		15 201	15 861		
	TOTAL (III)	CJ	274 964	CK	19 914	255 050	251 485		
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW							
Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
Écarts de conversion actif* (VI)	CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	372 400	IA	75 565	296 836	291 203			
Renvois: (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	65 620	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :			

Désignation de l'entreprise **REM** Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37.000)	DA	37 000	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	66 352	95 730
	Report à nouveau	DH	40 774	49 186
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	18 792	(8 412)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	163 681	144 889
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	229	251
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	792	845
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 444	24 567
	Dettes fiscales et sociales	DY	92 293	104 926
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		1 898
Autres dettes	EA	18 397	13 828	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	133 155	146 314	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	296 836	291 203	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	133 155	146 314	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	229	251	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **REM**Néant *

		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	5 480	FB	FC	5 480		
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			} services*	FG	500 729	FH	FI	500 729
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		506 209	FK	FL	506 209	430 759
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		8 499	
	Autres produits (1) (11)				FQ	278	168	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	506 487	439 426
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	5 910		
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	167 089	159 404	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	19 606	12 435	
	Salaires et traitements*				FY	181 904	174 812	
	Charges sociales (10)				FZ	82 520	87 546	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*			GA	10 039	8 297
				} - dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	9 151
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	5 040	5 040	
	Autres charges (12)				GE	552	51	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	481 812	448 268	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	24 676	(8 842)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN		1 062	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP		1 062	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	247	237	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	247	237	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(247)	825	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	24 429	(8 017)	

Désignation de l'entreprise **REM** Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			842
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			842
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	135		1 237
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	135		1 237

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(135)		(395)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	5 502		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	506 487		441 331
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	487 696		449 743

5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)

RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	Produits de locations immobilières	HY		
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier*	HP	4 832	
		Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			1 000
	(9) Dont transferts de charges	A1			7 416
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			

		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :			
Contraventions au code de la route		135	

		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2054 Editions Informatiques Comptables Février 2007

Désignation de l'entreprise REM										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
		TOTAL I				CZ	KB		KC			
		TOTAL II				KD	KE		KF		2 906	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	KB		KC			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	6 014		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM	KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions*		[Dont Composants	M2		KP	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	762		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*				KV	16 680		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY			KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	53 781		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers*				LE			LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH			LI		LJ	
Avances et acomptes					LK			LL		LM		
TOTAL III					LN	71 223		LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M		8T				
	Autres participations				8U	8V		8W				
	Autres titres immobilisés				IP	IR		IS				
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	8 093		IU		IV		
	TOTAL IV				LQ	8 093		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	85 330		ØH		ØJ		16 914	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
						1		3		4		
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CØ	DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	LV	LW		8 920		IX	
CORPORELLES	Terrains					LX	LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre				MA	MB		MC			
		Sur sol d'autrui				MD	ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				MG	MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					MJ	MK		762		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencts, aménagements divers			3 221	MM	MN		20 593		MO	
		Matériel de transport				MP	MQ				MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			1 587	MS	MT		59 018		MU	
		Emballages récupérables et divers*				MV	MW				MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA				NB	
Avances et acomptes				NC	ND	NE				NF		
TOTAL III					NG	NH		80 373		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				ØU	M7		ØW				
	Autres participations				ØX	ØY		ØZ				
	Autres titres immobilisés				2B	2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières				2E	2F		8 143		2G		
	TOTAL IV				NJ	NK		8 143		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK	ØL		97 436		ØM			

Désignation de l'entreprise **REM**

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	3 921	PF	1 376	PG		PH	5 297
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	102	QA	76	QB		QC	178
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	2 603	QE	4 197	QF		QG	6 800
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	38 987	QM	4 389	QN		QO	43 376
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL III				QU	41 691	QV	8 662	QW		QX	50 354
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	45 612	ØP	10 038	ØQ		ØR	55 651

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I														
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II														
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Total général (I + II + III)	X9		Y1		Y2		Y3		Y4		Y5		Y6	
Total général non ventilé (X9 + Y1 + Y2)	Y7	Total général non ventilé (Y3 + Y4 + Y5)				Y8	Total général non ventilé (Y7 - Y8)				Y9			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9	B1
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2055 Editions Informatiques Comptables Février 2007

Désignation de l'entreprise **REM**Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
		1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5L	5M	5N	5P			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	9V	9W	9X			
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	683	6U	9 151	6V	6W	9 834
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	5 040	6Y	5 040	6Z	7A	10 080
	TOTAL III	7B	5 723	TY	14 191	TZ	UA	19 914
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 723	UB	14 191	UC	UD	19 914
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	14 191	UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **REM**Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	8 143	UV		UW	8 143			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	55 540				55 540			
	Autres créances clients		UX	123 892		123 892					
	Créance représentative (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* <input type="checkbox"/> UQ)		UU								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	10 086		10 086				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	14 831		4 751		10 080			
	Charges constatées d'avance		VS	15 201		15 201					
	TOTAUX			VT	227 694	VU	153 931	VV	73 763		
RENOIS (1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	229		229					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 444		21 444						
Personnel et comptes rattachés		8C	15 563		15 563						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	36 283		36 283						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	4 209		4 209					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	27 385		27 385					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 853		8 853					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	792		792						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18 397		18 397						
Dette représentative de titres empruntés *		SZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	133 155	VZ	133 155					
RENOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : REM		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 6			
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*						
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)				5 765		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*						
	Amendes et pénalités (nature : Contraventions au code de la route)				135		
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (cf. nouveautés page 10 de la notice 2032)				5 502		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15 %, 8 % ou 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				971		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		6 175	
		Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro	M8				
				TOTAL I	37 340		
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)* - imposées au taux de 8 % (0 % pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2007) - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
	Régime des sociétés mères et des filiales* (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
	Majoration d'amortissement*						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Entreprises créées en Corse (art. 208 quater A)	L3
		Entreprises créées en Corse (art. 208 septies)	L4	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6
Sociétés investissements Immobiliers cotées (art. 208)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)	OT	Zone franche urbaine (art. 44 octies ou 44 octies A)	OV		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					502		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS)				ZI			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	36 838		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					155		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	36 683		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise REM		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	155	
Déficits imputés	K5	155	
Déficits reportables	K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter	YK	0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	22 381	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges*	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation*	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case comprend le total des lignes YK et YM du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS**(art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Editions Informatiques Comptables Février 2007

N° 2058-B

Désignation de l'entreprise **REM**Néant *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES				
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	49 186	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	(8 412)	
Prélèvements sur les réserves (à détailler)				
Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		ØE		
TOTAL I		ØF	40 774	
AFFECTATIONS				
Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB		
	- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC		
	- Autres réserves	ZD		
Dividendes		ZE		
Autres répartitions		ZF		
Report à nouveau		ZG	40 774	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	40 774	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7	61 752	YQ	67 179	
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance		YT		6 079
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété J8	44 393	XQ	63 717	58 568
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	280	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	10 627	9 818
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes		ST	92 465	84 939
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	167 089	159 404
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*		YW	4 811	4 426
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS		9Z	14 795	8 009
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	19 606	12 435
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	99 277	84 346
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	30 327	25 157
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2006) *		ØB	178 165	170 452
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		ØS		
	RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	plus-values à 15 % 8 % ou 0 %* JB	Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	plus-values à 15 % 8 % ou 0 %* JE	Imputations JF		
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe JG	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH	N° SIRET de la société mère JJ		
	- numéro de centre de gestion agréé * XP				
	- Effectif moyen du personnel* (dont : apprentis : <input type="text"/> handicapés : <input type="text"/>)		YP	6	7
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*		ZK	%	%
	- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1		ZR	<input type="text"/>	<input type="text"/>

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : **REM**Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉESQualification fiscale des plus
et moins-values réalisées*

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne ①)		Valeur résiduelle (report de la colonne ⑥)	Prix de vente*	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	COURT TERME	LONG TERME
⑦		⑧	⑨	⑩	⑪	⑫
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+	
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+	
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+	
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+	
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				+
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				+
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				-
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				+

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑪)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑫)

(A)

(B)

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, les sociétés qui réalisent des plus ou moins-values à long terme doivent joindre à leur déclaration le détail des ventilations entre les plus ou moins-values relevant du taux de 15 % et celle relevant du taux à 8 % (0 % pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : REM Néant *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 8 %, puis 0 % (1) ①
ou 16 % ②.① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession des éléments d'actifs exclus du régime des plus et moins-values
à long terme en application des a *quater* et a *sexies-0* du I de l'article 219 du CGI ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 15 % ou 8 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
	À 19 % ou à 15 % (1)	À 8 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>quater</i> et a <i>sexies-0</i> du CGI) (3)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) En cas d'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2006, la société doit procéder à la ventilation des moins-values à long terme entre celles qui relèvent du taux de 15 % et celles qui relèvent du taux de 8 %. Le détail de cette ventilation doit être joint à la déclaration.(2) Uniquement pour les exercices ouverts entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006, moins-value à long terme relevant du taux de 8 % compte-tenu de la ventilation prévue au (1). Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, ces moins-values à long terme ne sont plus reportables ou imputables.(3) L'article 219 I a *sexies-0* du CGI, admet, sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **REM**Néant ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 8 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14				
	- virement à la réserve ordinaire ⁽¹⁾	14 bis				
TOTAL (lignes 13, 14 et 14 bis)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

(1) Il s'agit du virement à la réserve ordinaire réalisé dans les conditions prévues par l'article 39 de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificatives pour 2004.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : REM Néant *

Exercice ouvert le : 01012006 et clos le : 31122006 Durée en nombre de mois 1 2

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	B2	5 480
Production vendue - Biens (dont transferts de charges afférentes à des achats de biens déductibles de la valeur ajoutée).	B3	
Production vendue - Services (dont transferts de charges de personnel et transferts de prestations déductibles de la valeur ajoutée).	B4	500 729
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	278
TOTAL A	B9	506 487

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	5 910
Variation de stock (marchandises)*	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	108 813
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	13 883
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	552
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	129 158

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

TOTAL A - TOTAL B	D2	377 329
-------------------	----	---------

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 2 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 | 6 |

N° SIRET

4 | 1 | 4 | 0 | 6 | 5 | 5 | 7 | 3 | 0 | 0 | 0 | 2 | 7 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

REM

ADRESSE (voie)

ZONE FRET 4 15 RUE DE LA BELLE BORNE BP18221

CODE POSTAL

95703

VILLE

ROISSY CDG CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

ARBONVILLE

Prénom(s)

REMI

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

250.00

Naissance : Date

01021963

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Adresse : N°

10

Voie

ALLEE DES CHARMILLES

Code Postal

77140

Commune

MONTEVRAIN

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

COUDRAY

Prénom(s)

PHILIPPE

Nom marital

% de détention

10,00

Nb de parts ou actions

50.00

Naissance : Date

05021966

N° Département

93

Commune

AUBERVILLIERS

Pays

FRANCE

Adresse : N°

2

Voie

ALLEE LOUIS JOUVET

Code Postal

93380

Commune

PIERREFITTE

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Février 2007 - 6 008268 1

N° 2059-F Éditions Informatiques Comptables

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

REM

2 / 2

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 10 | 16 |

N° SIRET

4 | 1 | 4 | 0 | 6 | 15 | 15 | 17 | 3 | 0 | 10 | 12 | 17 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

REM

ADRESSE (voie)

ZONE FRET 4 15 RUE DE LA BELLE BORNE BP18221

CODE POSTAL

95703

VILLE

ROISSY CDG CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.